

MOTIONS DISCUTEES—*Suite.*OPERATIONS FARMERS' BANK—*Suite.*

M. R. L. Borden—Droit de refus du certificat—2357; le conseil n'aurait pas dû se déclarer satisfait des preuves—2358; attendra dépôt des pièces—2358.

Copie ordonnée—2358.

Hon. Foster—Copie rapport entier et dépenses du curateur à la banque des Fermiers jusqu'au moment où nommé—2358.

Copie ordonnée—2359.

Hon. Foster—Copie règlement de l'association des Banquiers Canadiens—2359.

Copie ordonnée—2359.

## ORDRE DE PRESEANCE.

M. T. S. Sproule—Copie de tous mémoires et correspondances entre S.-E. et bureau colonial ou gouverneurs et conseils généraux au sujet préséance à fête officielles, réceptions vice-royales—984; lit Chambers Parliamentary Guide—985; note "Evening Journal"—986; consuls généraux après shérif et maire d'Ottawa—986; spécification dans liste d'évêques et archevêques—986; introduction vicaire général—987; pourquoi pas révérends église presbytérienne, méthodiste, baptiste—987; veut savoir qui est responsable préparation de la liste—987.

Sir W. Laurier—Préséance date de 1867; remplie d'erreurs—987; deux églises seulement reconnues, catholique et anglicane—988; vicaire général remplace archevêque décédé—988; gouverneur général a de son propre mouvement corrigé liste de préséance et invité autres dignitaires ecclésiastiques—988; quant aux consuls généraux, autres situations—989; sont réellement agents diplomatiques—989; devra être discuté à prochaine conférence—989.

M. Taylor—Dignitaires méthodistes—90.

Hon. Haggart—Liste de préséance chose impériale—990; doit être suivie telle que transmise—990.

M. S. Hughes—Importance église méthodiste—991; opinion sir John Thompson—991.

M. Sproule—Liste a dû être modifiée par subalterne—992; on doit veiller qu'injustice pour personne—992.

Accordée—992.

## PAIEMENTS A DUSSAULT ET LEMIEUX.

M. Sharpe—Etat des paiements faits de 1904 à 1910 à Dussault et Lemieux pour travaux de dragage de l'International—1564.

Hon. Pugsley—Renseignements impossibles à fournir entièrement.

— Motion modifiée, adoptée—1564.

## PECHERIES DE HOMARDS.

Hon. L. P. Brodeur—Demande dépôt décret du 30 septembre 1910, pour règlements du pêche homards—550.

MOTIONS DISCUTEES—*Suite.*PECHERIES DE HOMARDS—*Suite.*

Hon. L. P. Brodeur—Dépôt décret—550; propose renvoi au comité marine et pêcheries—550.

Adopté—550.

## PENITENCIER DE NEW-WESTMINTER.

M. J. D. Taylor—Copie documents et correspondance relatifs à augmentation salaire gardiens pénitencier New-Westminster—2288; modicité salaires—2288; rapport sur irrégularités commises dans pénitencier, injuste pour personnel—2289; aucun reproche dans population vis-à-vis personnel pénitencier—2289; coût de la vie d'après "Gazette du Travail"—2290; différence entre est et ouest—2290.

M. Bradbury—Même situation à Stoney-Mountain—2290.

Sir A. Aylesworth—Admet situation—2292; amélioration salaires 1906—2292; difficulté égaliser salaires—2292; étudiera moyen améliorer situation—2293.

Ordonné—2293.

## PERSONNEL DE LA MARINE.

M. Monk—Etat fournissant noms, occupations antérieures, fonctions personnelles de la marine—966; demande réponse pour époque vote crédits marine—967; informations sur personnel venu d'Angleterre—968; indiscretions commandant Roper—969; espère fonctionnaire a été rappelé à l'ordre—969; est sur même pied que fonctionnaire civil—969.

Hon. Brodeur—Commandant Roper avait été attaqué—970; états de service commandant Roper—970; M. Monk à blâmer—970; déclarations Roper pas autorisées—971; attaque de M. Monk dans "Devoir", texte—972; les fonctionnaires sont des hommes—972; on ne peut exiger qu'ils soient attaqués et restent coi—973; à la Chambre de dire si commandant Roper est à blâmer—973.

M. R. L. Borden—Discours Roper déplacé—974; critique acerbe—974; le mot "faction"—974; fonctionnaires n'ont pas à expliquer ni défendre politique du gouvernement—974.

Hon. Foster—Règles service civil—975; pas de critique du commandant Roper, mais du département—975; premier ministre peut pas approuver—975; ministre se cache derrière subalternes—975; doit défendre lui-même département—975.

Sir W. Laurier—Si fonctionnaire se croit attaqué doit se plaindre à son ministre et lui demander de le défendre—976; circonstances atténuantes pour commandant Roper—976; étranger—976; sorti de ses attributions—976.

Hon. Foster—Admet commandant Roper excusable—977.

M. S. Hughes—Mot "faction"—977; en Angleterre commandant Roper n'aurait pas osé agir comme a agi ici—977.